

Plan d'études pour l'obtention du

# **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité**

option

**santé – performance – recherche**

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 06.04.2020

# Table des matières

<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>2</b>
<b>1 GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>3</b>
1.1 Titres universitaires et voies d'études .....	3
1.2 Accès aux études .....	3
1.2.1 Test des capacités physiques et motrices .....	3
1.2.2 État de santé .....	4
1.3 Structure générale des études .....	4
1.4 Compétences acquises .....	4
1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS.....	5
1.6 Langues d'enseignement.....	5
1.7 Ethique scientifique.....	6
1.8 Règlements et informations complémentaires.....	6
<b>2 BACHELOR OF SCIENCE (BSC-SPORT-SPR).....</b>	<b>7</b>
2.1 La première année d'études .....	7
2.1.1 Unités d'enseignement de la première année .....	7
2.1.2 Contenu des UE de la première année.....	8
2.1.2.1 Formation scientifique.....	8
2.1.2.2 Formation pratique – méthodologique.....	9
2.2 La deuxième et la troisième année d'études .....	9
2.2.1 Unités d'enseignement du deuxième paquet de validation .....	9
2.2.2 Contenu des UE du deuxième paquet de validation.....	10
2.2.2.1 Formation scientifique.....	10
2.2.2.2 Formation pratique – méthodologique.....	11
2.2.3 Unités d'enseignement du troisième paquet de validation.....	11
2.2.4 Contenu des UE du troisième paquet de validation .....	13
2.3 Examens .....	13
Paquets de validation .....	14
2.4 Formation pratique – méthodologique.....	15
2.4.1 Tableau de synthèse des unités d'enseignement.....	15
Remarques :.....	15

# 1 Généralités

Ce plan d'études contient toutes les informations nécessaires aux étudiant-e-s qui souhaitent entreprendre des études en sciences du sport et de la motricité à la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg. Il est soumis aux conditions du *Règlement du 6 avril 2020 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science de la Faculté des sciences et de médecine* (appelé ci-après Règlement).

Le Règlement du 6 avril 2020 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science prévoit une limitation de la durée des études de Bachelor et de Master, ainsi que des branches complémentaires (voir articles 10, 11a, 12a, 13 et 31).

Il est à noter que les deux options du Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité font partie de la même voie d'études. Un changement d'option n'est donc pas considéré comme un changement de voie d'études et le nombre total de semestres après le début des études en branche principale n'est pas remis à zéro (art. 10 al. 3).

## 1.1 Titres universitaires et voies d'études

La Faculté des sciences et de médecine décerne, aux étudiant-e-s qui ont accompli avec succès leurs études, le titre officiel suivant :

- **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, Université de Fribourg**  
option : santé – performance – recherche (appelé ci-après BSc-Sport-SPR)

La voie d'études du BSc-Sport-SPR offre une formation de base dans les sciences du sport et de la motricité, les branches propédeutiques et des disciplines autres. Les connaissances générales et la méthodologie qu'elle apporte constituent un bagage nécessaire pour des orientations professionnelles variées. Le BSc-Sport-SPR permet la poursuite des études scientifiques plus approfondies conduisant à différents types de MSc en sciences du sport.

## 1.2 Accès aux études

Tous les titulaires d'un diplôme de maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent sont admis aux études de BSc-Sport-SPR (voir Art. 6 du Règlement).

L'inscription **sous réserve** se fait au Service d'admission et d'inscription (SAI). L'inscription devient **définitive** après le test des capacités physiques et motrices et avec la confirmation d'un bon état de santé.

### 1.2.1 Test des capacités physiques et motrices

L'étudiant-e qui choisit le BSc-Sport-SPR est astreint à un test de ses capacités physiques et motrices (voir <http://www3.unifr.ch/med/fr/studies/bachelor/sport/tkmf.html>). La réussite de ce test est une condition à l'admission définitive dans ce programme d'études.

Cependant, la capacité d'accueil des installations sportives étant limitée, le nombre de nouvelles places d'études est fixé à 50 par année. Conformément à l'ordonnance cantonale (<https://www3.unifr.ch/apps/legal/fr/document/1193431>), si le nombre de candidat-e-s ayant réussi le test des capacités physiques et motrices est supérieur au nombre de places d'études disponibles, celles-ci sont attribuées selon l'ordre des résultats obtenus au test.

## 1.2.2 État de santé

Lors des séances d'information avec le conseiller ou la conseillère d'études, l'étudiant-e sera orienté-e sur les exigences physiques de ces études. Il lui sera demandé d'attester de son état de santé et de fournir un certificat médical.

## 1.3 Structure générale des études

Les études de BSc sont composées d'**unités d'enseignement (UE)** telles que les cours, les séminaires, les exercices, les workshops, les cours avec travaux pratiques, etc. À chaque UE est associé un nombre de **points ECTS** (*European Credit Transfer System*) transformables par des évaluations (p. ex. des épreuves) en crédits ECTS. Les études de BSc requièrent l'acquisition de 180 crédits ECTS (6 semestres).

Les études de BSc-Sport-SPR se composent d'une branche principale à 180 crédits ECTS.

La **branche principale** à 180 ECTS se compose en première année des UE de la partie scientifique et pratique – méthodologique. Ces UE de la première année sont complétées dans les deux années suivantes par de nombreux cours dans le domaine des sciences du sport et de la motricité, dans les branches propédeutiques (mathématiques, physique, chimie et biologie), ainsi que des cours à choix dans des disciplines autres.

Le plan d'études prévoit des UE sous diverses formes :

- Les **cours** initient à la rigueur et à la démarche scientifique. Ils permettent d'acquérir les connaissances nécessaires et de comprendre les concepts fondamentaux.
- Les **séminaires** aident à approfondir, travailler et appliquer la théorie. Les étudiant-e-s reçoivent de la documentation sur des sujets ou des thèmes spécifiques et ils préparent des présentations. L'objectif est d'approfondir la théorie, mais aussi d'acquérir la méthode pour se familiariser de façon indépendante avec un thème afin d'effectuer des recherches documentaires et apprendre l'enseignement didactique de la technique de présentation.
- Les **exercices** accompagnent les cours en contribuant à la compréhension et à l'assimilation de leur contenu. Ils donnent l'occasion d'appliquer les principes généraux et d'exercer des techniques et méthodes.
- Les **travaux pratiques** sont à la base de la démarche scientifique. Les étudiant-e-s sont confronté-e-s aux problématiques de la branche, apprennent à utiliser diverses techniques spécifiques et exercent leur sens de l'observation, de l'analyse critique et de l'interprétation des résultats.
- Les **workshops** ont pour but de renforcer l'articulation théorie-pratique au travers de collaborations entre scientifiques et praticiens du sport. Sur la base des éclairages théoriques l'étudiant-e se verra confier un travail d'observation et d'analyse de comportements moteurs dans le cadre d'activités motrices choisies.
- Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

## 1.4 Compétences acquises

Avec l'obtention d'un **BSc en sciences du sport et de la motricité, option santé – performance – recherche**, l'étudiant-e aura consolidé ses bases scientifiques et acquis une connaissance générale et une vision large de sa branche principale. Il aura développé une faculté de synthèse et une pensée critique qui lui permettront d'aborder des études approfondies ou une spécialisation dans son domaine.

Avec chaque **branche propédeutique** ou **cours à choix**, l'étudiant-e aura acquis des connaissances de base dans des disciplines autres que sa branche principale, facilitant la compréhension de celle-ci. Elle lui offrira de plus une culture scientifique élargie.

Grâce à une **formation bilingue** intégrée, l'étudiant-e aura enrichi son vocabulaire spécifique dans deux langues et acquis la capacité de dialoguer, dans ses branches d'études, avec des spécialistes aussi bien en français qu'en allemand.

## 1.5 Évaluation des unités d'enseignement (UE) et acquisition des crédits ECTS

L'acquisition des crédits ECTS passe par trois étapes : l'évaluation des UE, le regroupement des UE en paquets de validation et la validation des crédits ECTS. D'une manière générale, chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée individuellement.

L'**évaluation** des cours, des séminaires et des cours avec travaux pratiques se fait par des épreuves orales, écrites ou pratiques. Les modalités d'examen et la durée des épreuves sont fixées dans l'annexe au plan d'études *Modalités d'évaluation des UE des sciences du sport*. L'évaluation des exercices, travaux pratiques et des workshops se fait suivant des critères (nombre de rapports rendus, travail écrit, exposé, etc.) communiqués en début de semestre. L'évaluation satisfaisante des exercices et travaux pratiques peut être un pré-requis pour accéder à l'épreuve du cours correspondant.

Les épreuves se déroulent durant trois sessions d'examens (printemps, été, automne) à l'exception des épreuves pratiques, évaluées en principe à la fin du cours. L'étudiant-e, sauf autorisation spéciale, doit s'être présenté-e à l'épreuve du cours de niveau II avant de suivre le cours de niveau III.

Pour chaque épreuve, l'étudiant-e s'inscrit dans les délais prescrits au Décanat de la Faculté des sciences et de médecine par l'intermédiaire du portail d'étudiant-e-s MyUniFR (<https://my.unifr.ch>). L'épreuve porte sur la matière de l'UE telle qu'elle a été enseignée la dernière fois. En cas d'exception, celle-ci sera communiquée par le Département et/ou par l'enseignant responsable. L'échelle des notes s'étend de 6 (meilleure note) à 1 (plus mauvaise note). Une épreuve dont la note est inférieure à 4 peut être répétée une seule fois au plus tôt lors de la session d'examens suivante.

Les **paquets de validation** regroupent plusieurs UE qui peuvent être évaluées séparément. Le nombre de paquets est fixé par l'Art. 22 et 24 du Règlement et leur contenu est précisé par ce plan d'études. Dans le cas particulier du BSc-Sport SPR, la matière de la branche principale est répartie sur 3 paquets de validation.

La **validation des crédits ECTS** (Art. 23 du Règlement) consiste à transformer les points ECTS attribués à chaque UE en crédits ECTS pour autant que :

- La moyenne pondérée des notes des épreuves du paquet de validation soit d'au moins 4.0. La pondération est fournie par le nombre de points ECTS attribué aux UE d'une épreuve.
- Les critères d'évaluation des UE non examinées (travaux pratiques, exercices, etc.) aient été remplis.
- Il n'y ait aucune note égale à 1.

On dira dans ce cas que le paquet est validé et que les points ECTS sont transformés en crédits. À ce stade, sur demande de l'étudiant-e et après paiement de la taxe d'examen, un relevé de prestations indiquant les résultats des évaluations et le nombre de crédits acquis sera délivré par le Décanat (Art. 26 et 27 du Règlement).

## 1.6 Langues d'enseignement

Les enseignements des études de BSc sont donnés en français ou en allemand. Toutefois, l'étudiant-e a toujours la possibilité de s'exprimer dans l'une ou l'autre de ces langues. Les

examens, les présentations et les travaux écrits peuvent être effectués, au choix, en français ou en allemand.

## **1.7 Ethique scientifique**

Les principes d'éthique font partie intégrante de la formation scientifique. Les règles internationalement admises doivent être respectées lors de l'élaboration et la rédaction de tout travail scientifique (projet, séminaire, rapport, etc.). En particulier, toute source externe d'information (articles, communications orales, page web, etc.) doit être correctement citée.

## **1.8 Règlements et informations complémentaires**

De plus amples informations concernant les études en sciences du mouvement et du sport sont contenues dans les documents cités sur la page web <http://www3.unifr.ch/scimed/plans>. Ils sont également disponibles sur le site web de la Section Médecine (<http://www3.unifr.ch/med>), ainsi qu'au Secrétariat de la Section Médecine ou celui des sciences du mouvement et du sport, Université de Fribourg, CH-1700 Fribourg.

## 2 Bachelor of Science (BSc-Sport-SPR)

[Version 2020, paquets de validation : PV-SSP.0000037, PV-SSP.0000038, PV-SSP.0000039]

Le programme du BSc-Sport-SPR s'étend sur 3 ans d'études à plein temps et équivaut à 180 crédits ECTS. Il comprend la branche principale à 120 crédits ECTS en sciences du sport et de la motricité et 60 crédits ECTS de branches propédeutiques et cours à choix.

### 2.1 La première année d'études

Un des buts poursuivis en première année d'études en sciences du sport et de la motricité est d'assurer la meilleure transition possible entre le gymnase et l'Université. Afin de permettre à l'étudiant-e de pouvoir vérifier ses capacités et bien s'assurer de son intérêt pour cette option, les UE de cette année ont été regroupées en un premier paquet de validation. Ce premier paquet de validation est identique à celui du BSc-Sport option enseignement.

#### 2.1.1 Unités d'enseignement de la première année

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
<b>Formation scientifique</b>				
SMO.00630	Anatomie descriptive	SA	28	3
SPY.00110	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie I	SA	28	3
SPY.00111	Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie II	SP	28	3
SSP.00600	Psychologie du sport (cours)	SA	28	3
SSP.00604	Psychologie du sport (séminaire)	SA	28	3
SSP.00625	Systèmes sensoriels et perception (cours)	SP	28	3
SSP.00626	Systèmes sensoriels et perception (workshop)	SP	14	2
SSP.00700	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I (cours)	SA	28	3
SSP.00702	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I (séminaire)	SP	28	3
SSP.00760	Biomécanique du mouvement I (cours)	SP	28	3
SSP.00765	Biomécanique du mouvement I (workshop)	SP	14	2
SSP.00770	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport (cours)	SP	28	3
SSP.00772	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport (workshop)	SP	14	2
SSP.00792	Méthodes quantitatives de recherche, cours de base	SA	28	3
SSP.00793	Introduction au travail scientifique (séminaire)	SA	28	3
				<b>42</b>

<b>Formation pratique-méthodologique</b>				
SSP.00780	* Approche systémique du jeu	SA	14	1
SSP.00789	* Approche théorique des sports de neige §	SA	14	1
SSP.00801	* Basketball I	SA	28	1
SSP.00807	* Basketball II	SP	28	2
SSP.00812	* Gymnastique aux agrès I	SA	28	1
SSP.00813	* Gymnastique aux agrès II	SP	28	2
SSP.00825	* Natation sportive I	SA	28	1
SSP.00821	* Natation sportive II §§	SP	28	2
SSP.00831	* Athlétisme I	SA	34	1
SSP.00832	* Athlétisme II	SP	34	2
SSP.00834	* Ski alpin §§§	Hors sem., 7j		2
SSP.00836	Snowboard §§§	Hors sem., 7j		2
SSP.00851	* Fitness en musique I	SA	28	1
SSP.00852	* Fitness en musique II	SP	28	2
				<b>19</b>

§ La validation du cours SSP.00789 est une condition d'accès à l'examen théorique des cours SSP.00834, SSP.00836 et SSP.00837. Il est donc vivement conseillé de suivre ce cours en parallèle des cours SSP.00834, SSP.00836 ou SSP.00837.

§§ L'obtention du Brevet I ou du « Brevet plus pool » de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examens de l'UE SSP.00821.

§§§ Le ski alpin peut être remplacé par le snowboard comme UE obligatoire pour le DAES I ou le DEEM.

**Remarque :** Les unités d'enseignement précédées d'un astérisque « \* » sont obligatoires pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.

## 2.1.2 Contenu des UE de la première année

### 2.1.2.1 Formation scientifique

- Le cours d'*Anatomie descriptive* (SMO.00630) aborde l'étude du squelette et des systèmes locomoteur, circulatoire, respiratoire et digestif.
- Le cours *Physiologie et physiopathologie des grandes régulations, partie I et II* (SPY.00110 et SPY.00111), donné sur deux semestres, traite des grands systèmes fonctionnels du corps humain (généralités, cardio-vasculaire, rénal, respiratoire, digestif et endocrinien) sous l'angle des mécanismes de régulation physiologique, avec une introduction à des situations physiopathologiques.
- La *Psychologie du sport* (SSP.00600) présente les déterminants motivationnels de la performance ainsi que les facteurs émotionnels susceptibles de l'altérer. Spécifiquement, l'objectif est de fournir des bases théoriques permettant de mieux comprendre les origines du comportement (besoins, désirs, buts, objectifs) et de savoir repérer et traiter les éventuels obstacles motivationnels et/ou émotionnels à l'apprentissage et à la performance.
- Le cours des *Systèmes sensoriels et perception* (SSP.00625) présente les organes sensoriels et les structures nerveuses qui sous-tendent notre perception de l'espace et des déplacements relatifs entre le corps et l'environnement. L'accent est mis sur l'ensemble des processus qui conduisent de la détection et 'transduction' de signaux 'physiques' à notre perception et nos représentations du monde qui nous entoure.
- La *Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* (SSP.00700) traite principalement des différentes catégories, courants, stades et stratégies d'apprentissage, des conduites-types des individus face à des situations sportives nouvelles, des facteurs influençant l'apprentissage moteur.
- Le cours de *Biomécanique du mouvement I* (SSP.00760) comprend les notions fondamentales de la biomécanique relatives à l'étude des habiletés motrices dans différents sports. Les éléments de base de physique sont introduits selon les besoins.

- Le cours d'*Anatomie fonctionnelle spécifique au sport* (SSP.00770) aborde l'étude fonctionnelle (mobilité-stabilité-contraintes) des unités corporelles sollicitées dans l'exécution de tâches motrices.
- Le cours *Méthodes quantitatives de recherche, cours de base* (SSP.00792) présente les différents outils et méthodes permettant de résumer / synthétiser des données et d'établir des liens entre des variables. Un accent tout particulier est mis sur les relations entre les différents types de variables et d'échelles, et les représentations graphiques, indices de tendance et indices de dispersion auxquelles elles renvoient. Le cours présente également les méthodes et indices permettant de mesurer la liaison entre deux variables.
- Le séminaire *Introduction au travail scientifique* (SSP.00793) a pour but de fournir à l'étudiant-e les connaissances et les outils nécessaires à la rédaction d'articles scientifiques et celles des travaux.

### 2.1.2.2 Formation pratique – méthodologique

Les **cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude technique et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés.
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé, en particulier des objectifs d'apprentissage, est disponible dans le programme de cours (<http://www3.unifr.ch/timetable>).

## **2.2 La deuxième et la troisième année d'études**

Durant la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année d'études, l'étudiant-e devra suivre les UE regroupées en 2 paquets de validation de 59 et 60 ECTS, l'un comprenant les UE en sciences du sport et de la motricité et l'autres les branches propédeutiques (mathématiques, physique, chimie et biologie) ainsi que des cours obligatoires ou à choix dans des disciplines autres. Les évaluations de toutes ces UE sont distribuées sur les 2 ans. Il appartient à chacun-e de les répartir régulièrement dans le temps afin de pouvoir terminer les études de BSc dans les 3 ans prévus.

### **2.2.1 Unités d'enseignement du deuxième paquet de validation**

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
<b>Formation scientifique</b>				
SSP.00610	Physiologie de l'exercice physique (cours)	SA	28	3
SSP.00613	Physiologie de l'exercice physique (workshop)	SA	14	2
SSP.00640	Introduction à la pédagogie du sport	SA	28	3
SSP.00710	Théorie des principes d'entraînement I (cours)	SA	28	3
SSP.00712	Théorie des principes d'entraînement I (séminaire)	SP	28	3

SSP.00740	Sociologie du sport (cours)	SP	28	3
SSP.00741	Sociologie du sport (séminaire)	SP	28	3
SSP.00751	Traumatologie et prévention en sport	SA	28	3
				<b>23</b>

### Formation pratique – méthodologique

- Cette formation se compose, pour un total de **36 crédits ECTS**, d'unités d'enseignement à choix. (Voir chapitre 2.4).
- Pour une valeur de 10 crédits ECTS, l'étudiant-e peut choisir, en remplacement d'UE pratique-méthodologique, la formation au certificat SOMIT / E-Learning de Swiss Sport Management Center. Les frais d'acquisition du logiciel sont à la charge de l'étudiant-e. Contact : Verbandsmanagement Institut VMI Universität Freiburg/Schweiz. Site internet : <http://www.ssmc.ch>.
- Un maximum de 12 crédits ECTS de la formation pratique-méthodologique peuvent également être remplacés par des cours de la liste des UE à choix du troisième paquet de validation.

**36**

En 2<sup>e</sup> année, l'étudiant-e peut commencer à suivre certaines UE du 3<sup>e</sup> paquet de validation de 60 crédits ECTS spécifique à cette option. L'étudiant-e doit s'informer suffisamment tôt sur le programme afin de pouvoir établir au mieux l'horaire des UE des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paquets de validations.

## 2.2.2 Contenu des UE du deuxième paquet de validation

### 2.2.2.1 Formation scientifique

- Le cours de *Physiologie de l'exercice physique* (SSP.00610) traite du système neuromusculaire et des principaux facteurs de la production de force, du métabolisme énergétique et de la régulation hormonale, des systèmes cardiovasculaire et respiratoire, et aborde leurs adaptations à l'exercice et à l'entraînement.
- La pédagogie du sport porte sur les relations entre les activités physiques et sportives et l'éducation. Ce cours d'*Introduction à la pédagogie du sport* (SSP.00640) présente les bases théoriques d'une pratique sportive éducative. Il puise dans les sciences de l'éducation au sens large pour dégager des méthodes d'enseignement les plus pertinentes et les plus adaptées à l'éducation physique.
- La *Théorie des principes d'entraînement I* (SSP.00710) aborde les notions de bases des paramètres de la performance en vue d'une planification générale d'entraînement.
- Le séminaire *Théorie des principes d'entraînement I* (SSP.00712) aborde les déterminants de la performance en relation avec la planification et le suivi d'entraînements personnels.
- La *Sociologie du sport* (SSP.00740) traite du sport et ses enjeux identitaires, des pratiques sportives en regard avec l'évolution des classes sociales, de l'histoire des jeux en sport, des valeurs et des idéologies dans les JO, de l'idéal sportif au dopage de l'individu, du sport moderne et des pratiques « fun », des pratiques interculturelles, du processus d'identification au champion, du sport en regard avec nos civilisations.
- Le cours de *Traumatologie et prévention en sport* (SSP.00751) étudie d'une part les principales blessures inhérentes à l'activité sportive, leurs causes, les interventions d'urgence et les traitements adéquats ; d'autre part la prévention et la sécurité à mettre en œuvre dans l'enseignement des pratiques sportives des différents domaines d'action.

**2.2.2.2 Formation pratique – méthodologique**

**Les cours avec travaux pratiques** portent sur l'étude et la pratique des activités physiques et sportives (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physiques et sportives ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés ;
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible dans le programme de cours avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage (<http://www3.unifr.ch/timetable>).

**2.2.3 Unités d'enseignement du troisième paquet de validation**

Le 3<sup>e</sup> paquet de validation se compose de 40 crédits ECTS d'UE obligatoires et de 20 crédits ECTS d'UE à choix parmi la liste ci-dessous. Pour les UE à choix, l'étudiant-e construira un programme cohérent en regroupant p. ex. des UE de mêmes domaines et en évitant de choisir une seule UE de chaque domaine.

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
<b>Liste des UE obligatoires</b>				
<b>Mathématiques propédeutiques</b>				
SMA.00103	Analyse propédeutique I (cours avec exercices)	SA	42	3
SMA.00104	Analyse propédeutique II (cours avec exercices)	SP	42	3
<b>Physique propédeutique</b>				
SPH.01103	Physique propédeutique I (cours et exercices) *	SA	70	5
<b>Chimie propédeutique</b>				
SCH.01014	Chimie générale (avec exercices)	SA	84	6
<b>Biologie propédeutique</b>				
SBL.00001	Biologie générale I (cours)	SA	46	5
SBL.00003	Biologie générale I (travaux pratiques)	SA	12	1
SBC.00119	Fondements de biochimie	SP	42	6
<b>Sciences naturelles</b>				
SFS.00001	Philosophie et éthique des sciences	SA	28	3
<b>Sciences du sport et de la motricité</b>				
SSP.00650	Stage en santé-performance-recherche	SA/SP	-	2
SSP.00660	Introduction aux techniques de mesure de la recherche en sciences du sport	SP	28	3
SSP.00661	Introduction à la thématique santé par l'activité physique	SP	28	3
				<b>40</b>
<b>Liste des UE à choix</b>				
<b>Chimie propédeutique</b>				
SCH.01024	Chimie générale (travaux pratiques)	SP	15	3
SCH.01072	Chimie organique de base	SP	42	3
<b>Physique propédeutique</b>				
SPH.01203	Physique propédeutique II (cours et exercices) *	SP	70	5
<b>Sciences naturelles</b>				
SFS.00002	Sciences et société	SP	28	3

	<b>Pédagogie spécialisée (Faculté des lettres) **</b>			
L22.00020	Polyhandicap ***	AA	56	6
L22.00823	Neuropsychologie appliquée de l'adulte ***	SP	28	3
L22.00734	Neurologie et handicaps ***	SP	28	3
L22.00824	Neuropsychologie appliquée de l'enfant ***	SA	28	3
	<b>Psychologie (Faculté des lettres) **</b>			
L25.00009	Psychologie cognitive	AA	56	6
L25.00002	Allgemeine Psychologie	AA	56	6
L25.00875	Neuropsychologie	SP	28	3
L25.00669	Einführung in die Neurowissenschaften	SP	28	3
L25.00468	Psychologie du développement	AA	56	6
L25.01025	Entwicklungspsychologie	AA	56	6
L25.00014	Psychologie clinique, Psychopathologie et Psychothérapie	AA	56	6
L25.00007	Klinische Psychologie, Psychopathologie und Psychotherapie (I+II)	AA	56	6
L25.00481	Klinische Kinder- und Jugendlichenpsychologie (Psychopathologie und Klassifikation)****	SP	28	3
L25.00027	Psychologie différentielle et personnalité	SP	28	3
L25.01052	Lernen, Verhaltenserwerb & Adaptation	SA	28	3
	<b>Sciences économiques (Faculté des SES) **</b>			
EKM.00034	Communication I: Théories de la communication et des médias **	SA	28	3
EKM.00035	Vorlesung Einführung in die Kommunikationswissenschaft **	SA	28	3
EKM.00510	Communication II: Relations publiques **	SP	28	3
EKM.00037	Vorlesung Mediennutzungs- und Medienwirkungsforschung **	SP	28	3
EGE.00135	Introduction à la gestion d'entreprise	SA	56	6
EGE.00136	Einführung in die Betriebswirtschaftslehre	SA	56	6
	<b>DIT – NTE (Interfacultaire) **</b>			
I09.00003	C'est plus facile avec le numérique	SA	-	2
	<b>Centre de langues *****</b>			
	Cours d'anglais	SA/SP	-	3
				<b>20</b>

\* L'étudiant-e qui choisit de prendre le cours SPH.01203 *Physique propédeutique II* s'inscrit à l'épreuve écrite portant sur les unités SPH.01103 et SPH.01203. L'étudiant-e qui ne suit que le cours SPH.01103 *Physique propédeutique I* s'inscrit à l'épreuve portant uniquement sur ce cours.

\*\* Si un cours est proposé en français et en allemand, l'étudiant-e ne peut pas choisir les deux cours (exemple : si l'étudiant-e choisit le cours L25.00875 *Neuropsychologie*, il ne pourra pas prendre aussi le cours L25.00669 *Einführung in die Neurowissenschaften*). Attention, les examens se font uniquement dans la langue du cours.

\*\*\* Pour chacune de ces quatre UE, le nombre de places est limité à 5 pour les étudiant-e-s du BSc Sport SPR. L'étudiant-e qui désire s'inscrire à l'une de ces UE doit obligatoirement se préinscrire auprès du conseiller aux études en sciences du sport. Attention, les examens pour ces UE ne pourront être validés que si l'étudiant-e aura eu au préalable la confirmation par le conseiller aux études qu'il/elle pouvait s'inscrire à l'UE désirée.

\*\*\*\* Le cours L25.00481 *Klinische Kinder- und Jugendlichenpsychologie (Psychopathologie und Klassifikation)* ne peut être choisi qu'en 3ème année.

\*\*\*\*\* Pour un maximum de 3 ECTS, l'étudiant-e peut prendre un cours d'anglais, offert par le Centre de langues de l'UniFR.

## 2.2.4 Contenu des UE du troisième paquet de validation

### Les branches propédeutiques

Les *branches propédeutiques* offrent une formation élémentaire en mathématiques, en physique, en chimie et en biologie. Ces branches sont nécessaires pour la compréhension et l'approfondissement des sciences du sport. Les UE correspondantes sont fixées par le ou les départements concernés et sont indiquées dans les *Plans d'études pour les branches propédeutiques et les branches complémentaires* (<http://www3.unifr.ch/scimed/fr/plans/minor>).

### Les sciences naturelles

Le but du cours *Philosophie et éthique des sciences* (SFS.00001) est de donner à celles et ceux qui le suivront une connaissance des idées philosophiques élaborées depuis l'époque moderne jusqu'à nos jours, et de faire découvrir l'intérêt de ce dialogue entre philosophes et scientifiques pour le développement d'une réflexion personnelle sur les sciences et la connaissance actuelles.

### Les sciences du sport et de la motricité

- Le cours *Introduction aux techniques de mesure de la recherche en sciences du sport* (SSP.00660) constitue une introduction aux différentes techniques et outils utilisés pour étudier le comportement humain. Le cours couvre notamment les techniques d'analyse du mouvement ainsi que les techniques d'enregistrement de l'activité cérébrale et musculaire. L'accent est plus particulièrement mis sur l'application de ces techniques aux domaines du sport et de la santé.
- Le cours *Introduction à la thématique santé par l'activité physique* (SSP.00661) présente les bases de la relation entre l'activité physique et la santé. Les principaux facteurs à risque ainsi que les interventions utilisant l'activité physique pour les réduire sont abordés. Un accent particulier est mis sur l'aspect de l'activité physique comme une mesure de prévention ou de réhabilitation.
- Le *Stage en santé-performance-recherche* (SSP.00650) permet à l'étudiant-e d'élargir les connaissances acquises lors des cours, soit dans le cadre d'une expérimentation en laboratoire, soit dans celui d'un programme lié à la thématique « santé par l'activité physique », par exemple dans un centre de prévention et/ou de réhabilitation.

Pour les UE à choix, l'étudiant-e se réfère aux descriptifs détaillés disponibles dans le programme de cours (<http://www3.unifr.ch/timetable>).

## 2.3 Examens

Le **paquet de validation PV-SSP.0000037** regroupe l'ensemble des UE de la première année et donne droit à 61 crédits ECTS. Pour que le paquet PV-SSP.0000037 soit validé, il faut en outre que les cours SSP.00789, SSP.00812, SSP.00825 et SSP.00831 aient été jugés comme réussis.

Le **paquet de validation PV-SSP.0000038** regroupe les UE de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années des sciences du sport et de la motricité (SSM) et donne droit à 59 crédits ECTS.

Le **paquet de validation PV-SSP.0000039** regroupe les UE de plusieurs domaines liés à cette option SPR tels que la biologie, la chimie, la pédagogie spécialisée, la psychologie, les SSM, ou les sciences naturelles, qui sont évaluées suivant leurs plans d'études spécifiques. Il donne droit à 60 crédits ECTS. Pour que le paquet PV-SSP.0000039 soit validé, il faut en outre que le *Stage en santé-performance-recherche* (SSP.00650) ait été jugé comme réussi. En cas de non réussite du paquet de validation PV-SSP.0000039, l'étudiant-e a la possibilité de s'inscrire dans le BSc-Sport option enseignement.

Pour les UE de la Faculté des lettres, les résultats insuffisants (meilleure note < 4.0) ne seront pas reconnus et l'étudiant-e devra choisir une autre UE dans les choix disponibles.

## Paquets de validation

1 <sup>e</sup> année	<b>Paquet de validation PV-SSP.0000037 (61 ECTS)</b> Formation scientifique, 42 ECTS + Formation pratique, 19 ECTS	
2 <sup>e</sup> année et 3 <sup>e</sup> année	<b>Paquet de validation PV-SSP.0000038 (59 ECTS)</b> Formation scientifique SSM, 23 ECTS Formation pratique SSM, 36 ECTS	<b>Paquet de validation PV-SSP.0000039 (60 ECTS)</b> Formation scientifique SPR

La validation des paquets PV-SSP.0000037, PV-SSP.0000038, PV-SSP.0000039 donne droit au titre de **Bachelor of Science en sciences du sport et de la motricité, option santé – performance – recherche, Université de Fribourg (BSc)**.

## 2.4 Formation pratique – méthodologique

### 2.4.1 Tableau de synthèse des unités d'enseignement

L'étudiant-e choisit 36 crédits ECTS – 26 crédits ECTS s'il prend le programme SOMIT<sup>1</sup> ou au minimum 24 crédits ECTS s'il ou elle choisit de remplacer des UE de la formation pratique-méthodologique par des cours de la liste des UE à choix du 3<sup>e</sup> paquet de validation – parmi les unités d'enseignement ci-dessous.

#### Remarques :

- Les UE précédées d'un astérisque (\*) sont obligatoires uniquement pour ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles du degré secondaire I ou II.
- Pour les UE à choix, si le nombre de participants est jugé insuffisant, la direction des sciences du mouvement et du sport se réserve le droit d'annuler le cours.

Code	Unité d'enseignement	semestre	h. tot.	ECTS
SSP.00788	* Approche sécuritaire des pratiques sportives	SP	28	2
<b>Domaine des sports collectifs et jeux</b>				
SSP.00780	* Approche systémique du jeu	SA	14	1
SSP.00800	Badminton §	SA	28	2
SSP.00801	* Basketball I	SA	28	1
SSP.00807	* Basketball II	SP	28	2
SSP.00802	Uni-hockey	SP	28	2
SSP.00803	Football	SP	28	2
SSP.00804	* Volleyball I	SA	28	1
SSP.00805	* Volleyball II	SP	28	2
SSP.00808	Futsal	SA	28	2
SSP.00809	Handball §	SP	28	2
SSP.00816	* Patinage et initiation au hockey sur glace	SA	28	2
SSP.00817	Hockey sur glace	SA	28	2
SSP.00818	Tennis de table §	SA	28	2
SSP.00838	Jeux d'autres cultures	SP	28	2
<b>Domaine de l'expression corporelle</b>				
SSP.00810	* Danse contemporaine I	SA/SP	28	2
SSP.00811	Danse contemporaine II	SA	28	2
SSP.00819	* Danse populaire I	SA/SP	28	2
SSP.00824	Danse populaire II	SP	28	2
SSP.00823	Expression et communication par le mouvement	SP	28	2
SSP.00851	* Fitness en musique I	SA	28	1
SSP.00852	* Fitness en musique II	SP	28	2
<b>Domaine de la gymnastique aux agrès</b>				
SSP.00812	* Gymnastique aux agrès I	SA	28	1
SSP.00813	* Gymnastique aux agrès II	SP	28	2
SSP.00815	* Gymnastique aux agrès III	SA	28	2
SSP.00857	Équilibre et acrosport	SP	28	2

<sup>1</sup> Formation au certificat SOMIT / E-Learning de Swiss Sport Management Center. Les frais d'acquisition du logiciel sont à la charge de l'étudiant-e. Contact : Verbandsmanagement Institut VMI Universität Freiburg/Schweiz. Site internet : <http://www.ssmc.ch>

<b>Domaine de l'athlétisme</b>				
SSP.00831	* Athlétisme I	SA	34	1
SSP.00832	* Athlétisme II	SP	34	2
SSP.00839	* Athlétisme III	SP	28	2
<b>Domaine de la natation</b>				
SSP.00825	* Natation sportive I	SA	28	2
SSP.00821	* Natation sportive II §§	SA	28	2
SSP.00822	* Natation sportive III	SA	28	2
<b>Domaine des sports de neige</b>				
SSP.00834	* Ski alpin §§§	Hors sem., 7j		2
SSP.00836	* Snowboard §§§	Hors sem., 7j		2
SSP.00837	* Ski de fond §§§	Hors sem., 7j		2
<b>Activités outdoor</b>				
SSP.00833	Course d'orientation	SP	28	2
SSP.00835	Excursions à ski	Hors sem., 7j		2
SSP.00844	Triathlon	Hors sem., 7j		2
SSP.00846	Trekking	Hors sem., 7j		2
SSP.00855	Inline-skating	SP	28	2
<b>Autres</b>				
SSP.00814	Escalade sportive §	SP	28	2
SSP.00845	Massage sportif §	SA	28	2
SSP.00854	Judo	SA	28	2
SSM.00002	* SHEM I (Semaines Haute Ecole de Macolin I) §§§	Hors sem., 5j		2

§ Le nombre de places pour ces UE est limité.

§§ L'obtention du Brevet I ou du « Brevet plus pool » de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examens de l'UE SSP.00821.

§§§ L'étudiant-e choisit 2 engins sur les 3 (*Ski alpin, Snowboard, Ski de fond*) comme cours obligatoires pour le DAES I ou le DEEM.

§§§§ *SHEM I* est une UE organisée hors semestre par la Haute école fédérale de sport Macolin (HEFSM).